

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>GAL CAUSSES CÉVENNES</b> MAJ fev2019	
<b>ACTION</b>	<b>2</b>	<i>Accompagner l'innovation en valorisant les ressources locales</i>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
<b>DATE D'EFFET</b>	Date de signature de la présente convention/et ou de l'avenant ou notification	
<b>1) Description générale et logique d'intervention</b>		
<i>a) Orientations stratégiques du programme LEADER</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine prioritaire du PDR : P1 : favoriser le transfert de connaissances et d'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales</li> <li>• Orientations stratégiques LEADER : un développement économique solidaire</li> </ul>		
<i>b) Objectifs stratégiques et opérationnels</i>		
<p><b>Éléments de contexte :</b></p> <p>Le diagnostic met en avant les richesses et les ressources locales du territoire ainsi que son caractère quasi « insulaire » ce qui induit la nécessité d'avoir un développement endogène, autour de ces ressources locales, existantes et/ou à créer sur le territoire.</p> <p>Le diagnostic pointe le faible nombre d'entreprises sur le territoire, l'importance de la transmission et reprise d'activités sur le territoire. Dans ce sens, cette action souhaite soutenir l'innovation sur le territoire, en accompagnant les entreprises, en lien avec les ressources locales.</p> <p><b>En fin de programmation, le territoire sera entièrement couvert par la fibre optique. L'arrivée de cette nouvelle infrastructure est une opportunité pour accompagner le développement du territoire, de ses entreprises et filières.</b></p> <p><b>Objectifs de la Fiche-Action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les entreprises pour valoriser leurs ressources et leurs savoir-faire locaux</li> <li>• Accompagner le développement des entreprises innovantes (concepts, produits, organisation)</li> <li>• Accompagner la création de nouvelles activités</li> </ul>		
<i>c) Effets attendus</i>		

- Le renforcement des capacités des entreprises locales en matière d'innovation
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises locales
- Le développement économique du territoire GAL

## 2) Type et description des opérations

- Réalisation d'études sur le développement de nouveaux produits et services par les entreprises
- Soutien à l'aménagement et ou à l'acquisition de matériels pour accompagner le développement de nouveaux produits et services
- Soutien à la création et à la reprise d'entreprises
- Soutien à la réalisation d'études, à l'animation préalable et à la mise en place de ferme de reconquête
- Soutien à la création d'espaces d'accueil d'entreprises ou de projet d'entreprises (par ex : pépinières, zone d'activités, hôtel d'entreprise...)
- Soutien à la création et à l'aménagement de zone de stockage bois énergie
- Soutien à la réalisation d'études, à la création, à l'équipement et l'aménagement autour du bois en lien avec la charte forestière de territoire

 Les projets relatifs à l'exploitation des énergies fossiles ne sont pas éligibles

## 3) Type de soutien

Subvention

## 4) Liens avec d'autres réglementations

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum

## 5) Bénéficiaires

- Etablissements publics
- Association Loi 1901
- PME au sens communautaire
- Entreprises individuelles
- Entreprises coopératives
- CUMA
- Collectivités territoriales et leurs groupements

## 6) Coûts admissibles

### Dépenses immatérielles :

- Etudes économique de faisabilité et de viabilité du projet ;
- Frais de conception d'outils de communication

→ Pour la réalisation d'études sur le développement de nouveaux produits et services par les entreprises

- Prestation de recherche développement (frais d'acquisition de brevets, frais de collaboration scientifique et technique, frais de prestation scientifique et technique)
- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, rattachés à l'opération, sur la base des coûts simplifiés mentionnés dans la notice du formulaire de demande de subvention LEADER calculés sur le réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)

→ Pour le soutien à la mise en place de l'outil de production ferme de reconquête

- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement rattachés à l'opération, sur la base des coûts simplifiés mentionnés dans la notice du formulaire de demande de subvention LEADER calculés sur le réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)
- Prestation de conseil et d'animation externes

→ Pour le soutien à la création et à la reprise d'entreprises

- Frais et salaires chargés de Recherche & Développement,
- Acquisition de technologie,
- Logiciels spécifiques dédiés à l'activité de l'entreprise,
- Frais et salaires chargés de lancement commercial,
- Rachat du fonds de commerce et des parts sociales (en cas de reprise)

### Dépenses matérielles :

- Travaux et aménagements intérieurs
- Matériels ou équipements (mobilier, informatique, technique)
- Frais d'impression

→ Pour le soutien à la création et à la reprise d'entreprises

- Rachat du fonds de commerce et des parts sociales (en cas de reprise)

→ Pour le soutien à la mise en place de l'outil de production ferme de reconquête

- Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles

→ Pour le soutien à la création d'espaces d'accueil d'entreprises ou de projet d'entreprises

- Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles

→ **Soutien à la réalisation d'études, à la création, à l'équipement et l'aménagement autour du bois en lien avec la charte forestière de territoire**

- Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles

## 7) Conditions d'admissibilité

### Conditions d'éligibilité du demandeur :

- Pour le soutien à la mise en place de ferme de reconquête
- Le porteur de projet est une collectivité
  
- Pour le soutien à la création d'espaces d'accueil d'entreprises ou de projet d'entreprises
- Le porteur de projet est une collectivité

### Conditions d'éligibilité du projet :

- Localisation du projet sur le territoire du GAL
  
- Pour la réalisation d'études sur le développement de produits innovants
- Le projet s'appuie sur les ressources du territoire (matérielles ou immatérielles). Une note présente quelles sont les ressources du territoire mobilisées et leur utilisation dans le cadre du projet
  
- Pour le soutien à l'aménagement et ou à l'acquisition de matériels
- Le projet s'appuie sur les ressources du territoire (matérielles ou immatérielles). Une note présente quelles sont les ressources du territoire mobilisées et leur utilisation dans le cadre du projet
  
- Pour le soutien à la création et à la reprise d'entreprises
- Le projet s'appuie sur les ressources du territoire (matérielles ou immatérielles) ou est innovant (organisation, produit, concept)
  
- **Soutien à la réalisation d'études, à la création, à l'équipement et l'aménagement autour du bois en lien avec la charte forestière de territoire**
  
- L'équipement servira à un usage collectif (une note présente l'engagement des différents usagers concernés)
- Un lien avec la charte forestière sera fait
- Le projet n'est pas finançable au titre du FEDER pour cause de seuil de dépense

## 8) Eléments concernant la sélection des opérations

Les projets seront appréciés suivant les principes de sélection suivants :

- Transition énergétique
  - Contribution au développement durable (dimension environnementale)
- Impact territorial
  - Cohérence territoriale
  - Contribution à la dynamique du vivre ensemble (dimension sociétale)
  - Contribution aux stratégies et politiques territoriales
  - Contribution à dynamique économique du territoire
  - Envergure du projet
- Caractère pilote du projet
  - Caractère innovant du projet
  - Pérennité du projet

Une grille de sélection s'appuyant sur ces principes est élaborée par le comité de programmation.

### 9) Montants et taux d'aide applicables

Le taux maximal d'aide publique est de 80% mais peut être limité le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%.

### 10) Informations spécifiques sur la fiche-action

#### a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Evaluation ex-post

Questions évaluatives : De quelle manière les projets et actions engagés ont permis de renforcer l'économie du territoire ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'études réalisées sur le développement de produits innovants en lien avec les ressources locales	3
Réalisation	Nombre d'aménagements et d'équipements réalisés en lien avec les ressources locales	4
Réalisation	Nombre de création et ou reprise d'entreprises	5
Résultat	Taux d'activité de la population (15-64ans)	71%